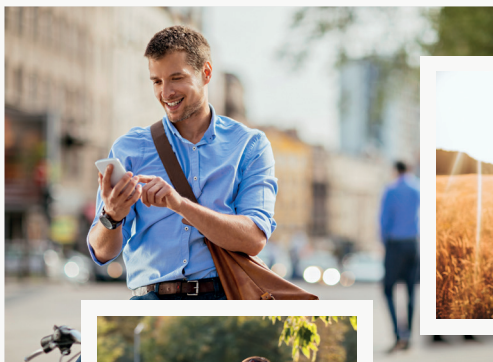


PARTICULIERS

VOS TARIFS AU QUOTIDIEN



ADDENDUM À COMPTER DU 01.02.2027

Cet addendum complète les principales
conditions tarifaires en vigueur au
01/07/2026

TARIFS EN € TTC

Les mises à jour sont indiquées par le
symbole suivant : ♦

AGIR CHAQUE JOUR DANS VOTRE INTÉRÊT
ET CELUI DE LA SOCIÉTÉ



PROVENCE
CÔTE D'AZUR

Ordres de bourse en France

AGENCE		
	Compte-Titres	PEA / PEA-PME
% du montant de l'ordre		
• Sur actions et bons	1,50 %	1,20 %
• Sur obligations valeurs Crédit Agricole	0,80 %	0,80 %
• Sur obligations autres valeurs	1,10 %	1,10 %
• Minimum de courtage	22,50 €	0 €
• Frais fixes à la ligne	6,50 €	0 €

SERVICES DE BANQUE À DISTANCE PAR INTERNET		
	Compte-Titres	PEA / PEA-PME
INVEST STORE INITIAL		
• % du montant de l'ordre	0,60 %	0,50 %
• Minimum de courtage	9,50 €	0 €
• Frais fixes à la ligne	1,65 €	0 €
INVEST STORE INTÉGRAL ♦		
• Ordre ≤ à 500 €	0,99 €	0,48 %
• Ordre de 500,01 € à 1 000 €	0,99 €	0,18 %
• Ordre de 1 000,01 € ≤ à 1 099,99 €	0,99 €	0,12 %
• Ordre > à 1 100 €	0,12 %	0,12 %

SERVICES DE BANQUE À DISTANCE PAR TÉLÉPHONE		
	Compte-Titres	PEA / PEA-PME
INVEST STORE INITIAL		
% du montant de l'ordre		
• Sur actions et bons	1,13 %	0,50 %
• Sur obligations valeurs Crédit Agricole	0,60 %	0,80 %
• Sur obligations autres valeurs	0,83 %	1,10 %
• Minimum de courtage	16,88 €	0 €
• Frais fixes à la ligne	4,88 €	0 €

INVEST STORE INTÉGRAL

- Frais : cf. ci-dessus
- Frais fixes par ordre

supplément de 15,20 €

SERVICE DE RÈGLEMENT DIFFÉRÉ (SRD)		
------------------------------------	--	--

Frais proportionnels	0,017 %
Montant minimum	4,15 €

Frais de marché en sus, variables selon le lieu d'exécution

AUTRES SERVICES		
-----------------	--	--

Souscription et vente de SICAV et FCP autre que Crédit Agricole	66,00 € + droits d'entrée liés au fonds*
--	---

Souscription et vente de SICAV et FCP Crédit Agricole	GRATUIT + droits d'entrée liés au fonds*
--	---

* Souscription et rachat de SICAV et FCP - Les droits d'entrée et de sortie, variables selon les OPC, figurent sur le Document d'Information Clé pour l'Investisseur (DIC) visé par l'Autorité des Marchés Financiers. Frais de marché en sus, variables selon le lieu d'exécution.

Ordres de bourse sur bourses étrangères

OPÉRATION SUR BOURSES ÉTRANGÈRES			
	Compte-Titres	PEA en agence	PEA dématérialisé
% du montant de l'ordre	0,60 %	1,20 %	0,50 %
Minimum	14,35 €	0 €	0 €

Frais de marché en sus, variables selon le lieu d'exécution

Droits de garde

Pour les détenteurs du service de bourse en ligne Invest Store Integral

GRATUIT

PAR SEMESTRE		
	sur CTO	sur PEA
Commission forfaitaire (frais de tenue de compte)	12,60 €	GRATUIT
Commission par ligne	GRATUIT	GRATUIT
• Parts sociales et actions CASA	0,65 €	1,25 €
• Valeurs Crédit Agricole (obligations, FCP et SICAV)	2,15 €	2,50 €
• Autres valeurs françaises	16,70 €	2,50 €
• Valeurs étrangères ou valeurs nominatives		
Commission sur la valeur du portefeuille	GRATUIT	GRATUIT
• Parts sociales et actions CASA	0,06 %	0,15 %
• Valeurs Crédit Agricole (obligations, FCP et SICAV)		
• Autres valeurs	0,125 %	0,20 %



Comptes inactifs

Les frais et commissions qui peuvent être prélevés sur les comptes inactifs s'entendent de l'ensemble des frais et commissions perçus par l'établissement sur les opérations relatives à la gestion et à la clôture de ces comptes et les produits et services bancaires liés à ces comptes. Ces frais et commissions sont plafonnés annuellement par compte pour chacune des catégories de compte comme suit :

- les produits d'épargne suivants ne donnent lieu au prélèvement d'aucuns frais ni commission : Livret A, Livret d'épargne populaire, Plan d'épargne populaire, Livret jeune, Livret de Développement Durable et Solidaire, Plan et Compte d'épargne logement ;

- pour les comptes PEA, PEA-PME et les comptes sur lesquels sont inscrits des titres financiers, les frais et commissions prélevés annuellement par compte ne peuvent être supérieurs aux frais et commissions qui auraient été prélevés si le compte n'avait pas été considéré comme inactif ;

- pour les autres comptes mentionnés au I de l'article L. 312-19 du code monétaire et financier : le montant total des frais et commissions prélevés annuellement par compte ne peut être supérieur à 30 €.

Votre Appli⁽¹⁾

TOUTE VOTRE
BANQUE EN POCHE



Votre Site Internet

credit-agricole.fr/ca-pca

UN BESOIN ? UN PROJET ?

CONTACTEZ-NOUS :

3225⁽²⁾

Service gratuit
+ prix appel

DU LUNDI AU VENDREDI DE 08H30 À 19H00
LE SAMEDI DE 08H30 À 13H00

⁽¹⁾ Téléchargement et accès gratuits de l'application Ma banque, hors coûts de communication selon opérateurs. L'utilisation de l'application nécessite la détention d'un terminal de communication compatible avec accès à Internet et l'abonnement au service Crédit Agricole En Ligne. AppStore est un service d'Apple Inc. Google Play est un service de Google Inc.

⁽²⁾ Pour votre sécurité et selon leur objet, les entretiens téléphoniques sont enregistrés et conservés conformément à la réglementation en cours.

Document informatif à vocation non-publicitaire

Ces conditions tarifaires sont susceptibles d'être modifiées à tout moment.

Tout projet de modifications de ces conditions, autres que celles imposées par les lois et règlements, est communiqué sur support papier ou sur un autre support durable au client au plus tard deux (2) mois avant la date d'application envisagée. Conformément à la convention de compte, l'absence de contestation auprès de l'établissement avant la date d'application des modifications vaut acceptation de celles-ci par le client. Dans le cas où le client refuse les modifications proposées par l'établissement, il peut résilier sans frais, avant cette date, la convention de compte de dépôt.

Addendum du 01/02/2027 | Addendum-COMDEP639-VersionWeb.pdf

Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur (CA PCA), société coopérative à capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit, dont le siège social est situé Avenue Paul Arène - 83300 Draguignan Cedex, immatriculée au RCS de Draguignan sous le n° 415 176 072. Société de courtage en assurance immatriculée au registre des intermédiaires en assurance sous le numéro 07 005 753 - www.orias.fr. Titulaire de la carte professionnelle Transaction, Gestion Immobilière et Syndic n° CPI 83022021000000012 délivrée par la CCI du Var, bénéficiaire de Garantie financière et Assurance Responsabilité Civile Professionnelle délivrée par CAMCA, 53 rue de la Boétie - 75008 Paris. Crédits photos : stock-adobe.com®. imprimé par CFI Service, 111 Avenue Emile Dechame 06700 Saint-Laurent du Var - Mâj 07/10/2026

N° d'identifiant unique CITEO : FR234304_03SEZB

